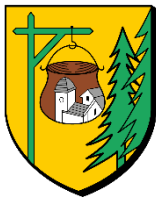


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20180409\_04

### Séance du 9 avril 2018

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
3 avril 2018

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
16 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (pouvoir donné à Michaël FUMEY), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Subventions aux associations – Année 2018**

Une demande de subvention a été transmise par l'école « Neige et Sapins » concernant une élève dont les parents sont domiciliés à Mignovillard pour la participation à un voyage de découverte à la Chaux-des-Crotenay. L'établissement scolaire étant privé, le conseil municipal décidé à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la demande.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Arc-en-Ciel – Centre périscolaire ..... 24 188,23 €
- Arc-en-Ciel – Rythmes scolaires (Etat).....6 300,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers ..... 150,00 €
- Coop. scolaire : voyage CM (33 élèves x 50 €) .....1 650,00 €



- Coopérative scolaire : projet d'école.....500,00 €
- Banque alimentaire..... 80,00 €
- « Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe .....50,00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE